



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-55
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-55 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare en ce qui a trait au ratio de stationnement par logement et aux affectations détaillées du sol

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 juin 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne, expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement n° 1270-55 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT N° 1270-55

L'amendement au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 a pour but de réduire l'exigence minimale de cases de stationnement à 1,3 case par logement au lieu de 1,6 et d'augmenter le nombre maximum à 2 cases par logement au lieu de 1,75. Un îlot d'habitations unifamiliales contiguës pourra être constitué de 10 unités ou moins au lieu de 6. La carte intitulée « Affectation détaillée » permettant d'établir le degré de densité résidentielle est modifiée pour permettre dans le secteur situé dans le quadrilatère des rues Maurice-Richard, Phil-Goyette, Jean-Béliveau et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, que l'affectation soit de densité moyenne au lieu de densité élevée.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3^e) jour du mois de mai deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca